L’an deux mil vingt-deux, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, TREHOREL V, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, LE POTIER A, BOIN C, LANGLOIS R, LE MOAL A, PERENNEZ G, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

**Absent excusé** : EDY A. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

**Secrétaire de séance** : BOIN C.

Alain Le Potier arrive en séance à 20h20.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2022**

Anthony Basset informe que la commission finances s’est réunie le 2 mars dernier et propose les subventions suivantes pour 2022 :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  | **Subv** | **Subv** | **Proposition** |
|  |  |  | **2021** | **demandée** | **subv 2022** |
| Trévé-sports foot | |  | 1 400,00 € | 1 400,00 € | 1 400,00 € |
| Groupement des jeunes Triangle d'Uzel | | | 655,00 € | 655,00 € | 650,00 € |
| Amicale cyclotouriste | |  | 170,00 € | 170,00 € | 170,00 € |
| Société de chasse | |  | 100,00 € | 150,00 € | 100,00 € |
| Club des Jeunes | |  | 500,00 € | 1 000,00 € | 750,00 € |
| Théâtre "Pour vous faire rire" | | | 160,00 € | 180,00 € | 100,00 € |
| Anim' à Trévé | |  | 200,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| Trévé Danses et Loisirs | |  | 260,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Créamanflor |  |  | 210,00 € | 210,00 € | 100,00 € |
| Les amis sonneurs des Landes | | | 110,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| Autour de Jules | |  | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| ABBI |  |  | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Association Billard Club Trévéen | | | 50,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Amicale Sapeurs Pompiers St Caradec | | | 50,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Asso organisatrice Courses Cyclistes Loudéac | | | 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| ASCRL |  |  | 10 272,10 € | 11 423,10 € | 11 423,10 € |
| Amicale Laïque (pour ASCRL) | | | 5 167,41 € | 6 342,62 € | 6 342,62 € |
| OGEC (pour ASCRL) | |  | 4 255,52 € | 5 332,29 € | 5 332,29 € |
| OGEC (convention) | |  | 42 841,28 € | 42 895,98 € | 42 895,98 € |
| Protection civile | |  | 30,00 € | 165,00 € | 30,00 € |
| Société hippique rurale | |  | 50,00 € |  | 50,00 € |
| Comice Agricole Loudéac | |  | 361,90 € | 0€ | 0,00 € |
| Rayon de soleil | |  | 100,00 € |  | 100,00 € |
| Alcool assistance - Croix d'or | | | 80,00 € |  | 80,00 € |
| Croix Rouge Française | |  | 50,00 € |  | 50,00 € |
| Maison Familiale Rurale Loudéac | | | 80,00 € |  | 80,00 € |
| Chambre des Métiers St Brieuc et Dinan | | | 0,00 € |  | 240,00 € |
| Centre Eugène Marquis | |  | 50,00 € |  | 50,00 € |
| Association Valentin Hauÿ | |  | 50,00 € |  | 50,00 € |
| ADAPEI |  |  | 50,00 € |  | 50,00 € |
| AFM (Myopathie) | |  | 50,00 € |  | 50,00 € |
| Pierre Le Bigaut (Mucoviscidose) | | | 50,00 € |  | 50,00 € |
| Prévention routière | |  | 30,00 € |  | 30,00 € |
| Prométhée |  |  | 30,00 € |  | 30,00 € |
| Solidarité Paysans Côtes d'Armor | | | 30,00 € |  | 30,00 € |
| Restos du cœur | |  | 100,00 € |  | 100,00 € |
| AMF 22 |  |  | 602,96 € | 613,32 € | 613,32 € |
| Fédération nat accidentés du travail | | | 40,00 € |  | 40,00 € |
| Donneurs de sang | |  | 100,00 € |  | 100,00 € |
| Scouts et guides de France | |  | 40,00 € |  | 70,00 € |
| L’Amuse d’Hilvern | |  | 90,00 € |  | 60,00€ |

En plus de sa subvention, le Club des Jeunes souhaite avoir la gratuité de la salle omnisports le 2 juillet pour fêter son 40ème anniversaire. Le club de foot a aussi prévu de fêter son 50ème anniversaire mais n’a rien demandé  de plus.

Le Conseil accorde la gratuité de la salle et décide que, si le club de foot fête son 50ème anniverasaire, il bénéficiera également d’une gratuité de salle.

Certaines associations comme Trévé Danses et Loisirs et le Comice Agricole ont fait savoir qu’elles ne souhaitaient pas demander de subvention cette année.

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention à celles qui n’ont fait aucune demande : ABBI, Billard Club, Amicale des Sapeurs-Pompiers de St-Caradec.

L’association organisatrice des courses cyclistes de Loudéac n’organise pas de coupe de France féminine donc pas de versement de subvention cette année.

Anthony Basset détaille la subvention accordée à l’ASCRL qui est de 23 098,01 € :

dont 3 817,60 € pour la partie culture (poste animatrice)

dont 7 605,50 € pour la partie sport

dont 11 674,91 € pour les associations scolaires

Les sommes versées aux écoles pour les participations fournitures scolaires et Noël sont estimées à 6 550,50 € pour l’Amicale Laïque et 5 359,50 € pour l’OGEC.

La participation pour la classe découverte de l’école publique est de 2 435,52 € et celle pour la classe de neige de l’école privée est de 2 095,68 €.

Les participations communales aux familles pour le transport scolaire sont estimées à 3000 €.

Aussi, le total des subventions à inscrire au budget est de 91 000 € (compte 6574).

Laure Ivanov ouvre le débat sur les subventions accordées aux associations hors commune qui ont des adhérents de Trévé. Elle demande pourquoi les Scouts de Loudéac et la troupe théâtrale de St-Caradec en bénéficient et pas les associations sportives hors commune qui ont aussi des adhérents de Trévé comme le BMX de Trégueux ou Temps Danse de Grâce-Uzel qui ont aussi fait une demande.

Elle se questionne sur l’intérêt de donner à des associations nationales telles que le Centre Eugène Marquis ou Valentin Hauÿ et propose plutôt de valoriser des associations locales.

Monsieur le Maire dit qu’il faudrait instaurer une règle car la commune ne peut pas donner de subventions à toutes les associations sportives ou culturelles ayant des adhérents de Trévé. Anthony Basset propose qu’une réflexion soit entamée et Laure Ivanov précise qu’elle pourra, avant la fin de l’année, travailler sur ce sujet.

Régis Langlois souhaite savoir si la commune a des obligations de versement à certaines associations. Sylvie Doré souligne que WRC n’a jamais eu de subvention communale mais Gérard Mathécade précise que cette association ne fait pas de demande à la commune.

Céline Boin suggère de baisser le montant accordé à certaines associations afin de le reverser à d’autres. Elle ne trouve pas normal que la troupe de thêatre de St-Caradec (avec deux enfants de Trévé) ait une subvention alors que Temps Danse de Grâce-Uzel n’a rien avec 20 adhérents de la commune.

Frédéric Foulfoin rappelle la règle établie l’année passée : si l’association n’a fait aucune manifestation en 2021 alors la subvention est gelée en 2022 et redistribuée à d’autres associations et demande pourquoi ne pas la respecter.

Après cette discussion, Monsieur le Maire propose de voter les subventions telles qu’inscrites dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition par 17 voix pour, 1 abstention (E.Bernard) et 1 voix contre (S.Doré) et vote les subventions pour l’année 2022 telles qu’inscrites dans le tableau ci-dessus.

Suite à la réunion des élus communautaires, afin de témoigner de notre soutien au peuple ukrainien, Monsieur le Président de LCBC propose à tous les Conseils Municipaux du territoire de verser une subvention de 0,50 € par habitant à l’association AnioThélo soit 846 €.

Laure Ivanov informe que les dons sont reversés à une association polonaise qui vient en aide aux réfugiés ukrainiens. Régis Langlois pense que LCBC ne peut pas demander à une commune de verser ce type de subvention et que le Conseil ne peut pas s’engager à verser cette somme au nom des habitants de Trévé, chacun doit verser personnellement s’il le souhaite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas verser cette subvention (5 voix pour le versement, 8 voix contre le versement et 6 abstentions).

**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES CLASSES SPECIALISEES**

Suite à la proposition de la commission finances, le Conseil Municipal décide de verser les sommes suivantes pour les élèves scolarisés en classe ULIS :

\* école Sainte-Anne de Loudéac : un élève est scolarisé en classe ULIS dans cet établissement. Il est proposé de verser la même somme que celle prévue dans le contrat d’association conclu avec l’école privée soit 529,58 € pour un élève.

\* écoles publiques de Loudéac : à la demande de la ville de Loudéac, il est proposé de verser une participation pour les élèves scolarisés dans la classe ULIS. En 2021, une participation d’un montant de 501 € a été versée pour un élève de l’école du Centre.

Pour 2022, nous attendons le titre de recette et prévoyons une enveloppe de 520 €.

\* centre Jacques Cartier de St-Brieuc : lors de sa séance de novembre dernier, le Conseil a accepté de verser une participation de 952,15 € pour une enfant inscrite dans cet établissement.

Soit une dépense de 2001,73 € à inscrire au budget (compte 6558).

**EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS : RESULTATS DES APPELS D’OFFRES**

Gérard Mathécade rapporte que la commission d’adjudication des marchés s’est réunie le 22 février pour l’ouverture des plis.

L’analyse des offres, faite par le cabinet AMC, a été restituée au Comité de Pilotage le 7 mars dernier.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 60 % pour le prix

- 40% pour la valeur technique

Aucune offre n’ayant été réceptionnée pour le lot 3 – couverture, quatre entreprises ont été contactées après la remise des plis pour l’établissement d’un devis.

Après analyse et négociation, le Comité de Pilotage propose de retenir les offres suivantes :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| n°lot | intitulé | Estimatif en HT | Entreprise proposée | Montant marché en HT |
| 1 | terrassement gros oeuvre | 101 800,00 € | SBK BATIMENT | 117 403,68 €  + option 1 : 10 128 €  (adaptation de l’existant) |
| 2 | charpente | 76 000,00 € | ARGOAT BOIS | 54 343,65 € |
| 3 | couverture | 27 000,00 € | ARGOAT BOIS | 21 317,85 € |
| 4 | étanchéité | 22 500,00 € | DENIEL ETANCHEITE | 22 900,00 € |
| 5 | menuiseries extérieures | 23 500,00 € | FRABOULET | 17 515,00 € |
| 6 | menuiseries intérieures | 32 000,00 € | GOUEDARD | 35 151,59 €  +options : 8 721,20 €  (rangements, bancs, porte manteaux) |
| 7 | cloison isolation | 40 000,00 € | SAS RAULT | 36 797,11 € |
| 8 | plafonds suspendus | 7 900,00 € | GUIVARCH | 6 400,00 € |
| 9 | revêtement sol faïence | 30 300,00 € | MARIOTTE | 25 813,21 € |
| 10 | peinture | 12 000,00 € | DPS OUEST | 7 814,37 € |
| 11 | plomberie | 66 000,00 € | SERFO | 69 452,25 €  + option : 219 € (capteur CO2) |
| 12 | électricité | 33 000,00 € | SERFO | 35 956,75 € |
|  |  | **472 000,00 €** |  | **469 933,66 €** |

L’estimatif du marché de base est de 472 000 € HT. Les offres les plus économiquement les plus avantageuses s’élèvent à 450 505,46 € HT (soit 4,55 % moins cher que l’estimatif). Si on rajoute les options (19 068,20 €HT), le marché de travaux est de 469 933,66 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► **RETIENT** les offres des entreprises ci-dessus,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et toutes les pièces y afférentes,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à payer les dépenses en section d’investissement du budget communal.

Le début des travaux est prévu en mai.

**SUBVENTION DSIL POUR PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA SALLE DES FETES**

Les demandes de subvention DSIL sont à déposer avant le 21 mars auprès des services préfectoraux. Le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes est éligible avec un taux de subvention de 30%.

Gérard Mathécade a demandé un devis à SERFO pour l’installation d’une pompe à chaleur air/eau. La chaudière fioul a environ 50 ans, elle consomme énormément (environ 8 000 litres de fioul à l’année) et les frais d’entretien sont élevés.

Le devis estimatif de SERFO est de 91 914 € HT. C’est sur cette base que sera déposée la demande de subvention. D’autres devis seront demandés ultérieurement puis le Conseil étudiera les différents devis et décidera ou non de ces travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d’aide.

Gérard Mathécade a contacté le Conseil Département et une réunion est prévue le mardi 5 avril pour l’inscription des projets au Contrat de Territoire.

Un contact a aussi été pris avec le SDE pour voir s’il est possible de bénéficier de subventions supplémentaires.

**SERVICE ENFANCE**

Laure Ivanov fait le compte-rendu de la commission enfance jeunesse sports culture qui s’est réunie le 8 mars.

1. *Bilan 2021 accueil de loisirs*

En 2021, on comptabilise 1 580 journées (1 138 en 2018 et 1651 en 2019, 1 378 en 2020) sachant que le confinement d’avril n’a pas permis d’ouvrir l’accueil de loisirs des vacances de Pâques.

Les équipes d’animation étaient les suivantes :

*\* Vacances d’hiver (février)* : Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Valérie Le Maire, Nathalie Guillaume, Céline Brazy, Valentin Le Bihan et Pauline Martin (stagiaire CAP petite enfance) pour 35 enfants par jour la 1ère semaine et 24 enfants par jour la 2ème semaine.

*\* Vacances de Pâques* : pas d’accueil de loisirs

*\* Vacances d’été* : En juillet : Angeline Fiot, Angélina Perret, Valérie Le Maire, Céline Brazy, Pauline Martin, Valentin Le Bihan, Valentin Gillot, Flavie Cadel, et Elise Bauchet (stagiaire Bafa),

En août, Angeline Fiot, AngélinaPerret, Valérie Le Maire, Céline Brazy, Valentin Le Bihan, Flavie Cadel, et Marie Le Bihan (stagiaire Bafa) pour 43 enfants par jour la 1ère semaine, 34 par jour la 2ème, 40 par jour la 3ème, 31 par jour la 4ème, 26 par jour la 5ème et 27 par jour la dernière d’août.

*\* Vacances Toussaint* : Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Valérie Le Maire, Nathalie Guillaume, Céline Brazy, Valentin Le Bihan, Valentin Gillet, Lisa Le Bronnec (stagiaire Bafa) et Maria Dijoux (stagiaire école) pour 33 enfants par jour la 1ère semaine et 34 enfants par jour la 2ème semaine.

Le bilan financier de l’année est le suivant :

- dépenses : 47 354,42 €

- recettes : 35 557,04 € (participations des familles : 20 272,59 €, participation de la CAF : 6 545,23 €, participation de la MSA : 2 006,10 €, participation du CEJ de LCBC : 939,76 €, participation des communes : 5 793,36 € soit un reste à charge pour la commune de 11 797,38 € pour ce service ce qui correspond à 7,46 € par jour et par enfant pour Trévé et 11,13 € par jour et par enfant pour les autres communes.

1. *Bilan de l’accueil périscolaire* :

En 2021, on comptabilise 9 356 journées enfants en garderie et 925 journées enfant le mercredi malgré le confinement d’une semaine.

Le bilan financier de l’année est le suivant :

- dépenses : 53 648,53 €

- recettes : 41 939,77 € (participations des familles : 27 304,58 €, participation de la CAF : 12 114,23 €, participation des communes : 2 520,96 € soit un reste à charge pour la commune de 11 708,76 € pour ce service ce qui correspond à 1,13 € par prestation du matin et du soir, 7,46€ le mercredi pour un enfant de Trévé et 11,13 € pour les autres communes.

1. *Bilan séjour ski*

19 adolescents de 12-15 ans y ont participé dont 16 de Trévé, 2 de La Motte et 1 de Saint-Thélo. Il était prévu 20 participants.

Le séjour était encadré par Angeline Fiot, Kenny Larzul et Jérémie Delaunay (stagiaire Bafa).

Le bilan financier de l’année est le suivant :

- dépenses : 13 162,57 € (hébergement alimentation : 3 730€, activités : 2 890€, car : 4550€, assurances : 319,24 €, salaires : 1673,33€)

- recettes : 10 075 € (participations des familles : 8 080 €, participation de la CAF : 1995 €, participation des communes : 162,50 € soit un reste à charge pour la commune de 2925,07 €)

Sylvie Doré demande pourquoi le budget de la Maison des Jeunes n’est pas présenté. Laure Ivanov explique qu’il sera présenté en avril car la responsable du service veut le travailler en séparant bein le fonctionnement de l’investissent. Laure Ivanov répond aussi à Régis Langlois que le budget 2021 a été respecté.

1. *Projets de séjours été et budgets 2022*

3 camps sont proposés pour cet été :

► **Camp 5- 7 ans** :

La commission a validé le séjour qui aura lieu au Centre Régional d’Initiation à la Rivière à Belle-Isle-en-Terre du 11 au 13 juillet pour 20 enfants et 3 adultes.

Les dépenses sont estimées à 4608,70 €, les activités sont : découverte de la rivière, chasse au trésor, fabrication de moulins, visite d’un aquarium.

La participation des familles seraient de 1 660 €.

Laure Ivanov propose de conserver les mêmes tarifs qu’en 2019 mais les membres du Conseil Municipal souhaitent les revoir car les dépenses alimentaires et en carburant augmentent.

Laure Ivanov pense que ce n’est pas judicieux car les dépenses liées à la vie courante augmentent aussi pour les familles. Monsieur le Maire ne souhaite pas que la révision des tarifs soit un frein pour les familles.

Frédéric Foulfoin dit qu’il faut rester cohérent au niveau des tarifs des trois camps pour continuer à attirer les familles car la commune de Trévé possède un service enfance reconnu et de qualité.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une voix contre (L.Ivanov) vote les tarifs suivants pour le camp des 5-7 ans :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QF | <512 | 513-662 | 663-872 | 873-1136 | 1137-1303 | >1 304 |
| Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo  +communes entente Plouguenast-Langast | 80 € | 80 € | 84 € | 84 € | 88 € | 88 € |
| Enfant autres communes | 100 € | 100 € | 105 € | 105 € | 110 € | 110 € |

► **Camp des 8-11 ans** :

Il aura lieu du 26 au 29 juillet pour 24 enfants et 3 adultes au camping au Bocage du Lac à Jugon-les-Lacs.

Les dépenses sont estimées à 5 098,60€, les activités sont : kayak, paddle, VTT.

La participation des familles est estimée à 2 760 €.

Comme pour le camp des 5-7 ans, le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs du camp des 8-11 ans et les fixe comme suit par 14 voix pour, 1 voix contre (L.Ivanov) et 4 abstentions (M.Tilly, E.Bernard, V.Tréhorel et F.Foulfoin) :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QF | <512 | 513-662 | 663-872 | 873-1136 | 1137-1303 | >1 304 |
| Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo + communes entente Plouguenast-Langast | 115 € | 115 € | 120 € | 120 € | 125 € | 125 € |
| Enfant autres communes | 130 € | 130 € | 145 € | 145 € | 1. € | 150 € |

► **Camp ados du 12 – 15 ans** :

Il aura lieu du 18 au 22 juillet pour 24 ados et 3 animateurs. Le Conseil retient le camping au Bocage du Lac à Jugon-les-Lacs pour une dépense de 6 606 € avec les activités suivantes : VTT, paddle, kayak et téléski nautique

La participation des familles est estimée à 3 960 €.

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs du camp des 12-15 ans et les fixe comme suit par 14 voix pour, 1 voix contre (L.Ivanov) et 4 abstentions (M.Tilly, E.Bernard, V.Tréhorel et F.Foulfoin) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| QF | <600 | 601-900 | >900 |
| Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo  +communes entente Plouguenast-Langast | 150 € | 160 € | 170 € |
| Enfant autres communes | 195 € | 205 € | 210 € |

1. *Embauche animateurs pour les vacances de Pâques*

Le Conseil Municipal accepte l’embauche de trois animateurs (2 au centre + 1 à la maison des jeunes). Ils seront rémunérés sur l’indice brut 350 au prorata des heures effectuées.

1. *Demande de participation des communes*

L’accueil de loisirs accueillant des enfants de différentes communes, il est demandé une participation financière à St-Thélo, St-Caradec, Hémonstoir et Grâce-Uzel en fonction du nombre de journées enfants.

\* St-Caradec : 312 jours x 11,13 € = 3 472,56 € pour accueil de loisirs

172,5 mercredis x 11,13 € = 1 919,92 €

5 enfants camps 8-11 ans x 57,42 € = 287,10 €

1enfant pour le camp ados x 94,99 € = 94,99 €

Soit un total de 5 774,57 €

\* Saint-Thélo : 26 jours x 11,13 € = 289,38 € pour accueil de loisirs

12 mercredis x 11,13 € = 133,56 €

1 enfant camps 8-11 ans x 57,42 € = 57,42 €

Soit un total de 480,36 €

\* Grâce-Uzel : 122 jours x 11,13 € = 1 357,86 € pour accueil de loisirs

57,5 mercredis x 11,13 € = 639,97 €

Soit un total de 1 997,83 €

\* Hémonstoir : 5 jours x 11,13 € = 55,65 € pour accueil de loisirs

1 mercredis x 11,13 € = 11,13 €

Soit un total de 66,78 €

Soit un total de participations de 8 319,54 €.

1. *Tarification modulée*

Une étude est en cours avec la CAF et LCBC pour une révision de la tarification modulée pour l’accueil de loisirs. Le Copil se réunira le 31 mars pour harmoniser les nouvelles tranches.

1. *Ouvertures* :

• Laure Ivanov informe également qu’un sondage va être mis en place pour savoir si les familles ont besoin d’une ouverture plus tôt le matin en période scolaire et lors des vacances.

• Le 14 juillet tombant un jeudi, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l’ouverture de l’accueil de loisirs le vendredi 15 juillet.

Après discussion, le Conseil Municipal décide la fermeture du centre le 15 juillet par 18 voix pour et 1 voix contre (R.Langlois).

**VOIRIE**

1. *Devis point-à-temps automatique*

Maurice Tilly informe que cette année, 15 tonnes d’enrobé sont nécessaires pour effectuer les travaux de point-à-temps automatique sur les routes communales. Des devis ont été demandés à EIFFAGE et COLAS TP.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l’entreprise EIFFAGE pour un montant de 11 400 € HT.

1. *Devis épareuse*

Maurice Tilly présente le devis de l’entreprise Kristen Connan pour le passage de l’épareuse sur 70 km à l’automne et du broyeur d’accotement également sur 70 km au printemps. La prestation s’élève à 9 800 € HT.

Le devis de l’entreprise Jégouzo d’Allineuc pour la même prestation s’élève aussi à 9 800 € HT.

Maurice Tilly propose au Conseil de retenir la société Connan qui effectue ces travaux sur la commune depuis 2018 et qui donne entière satisfaction.

Toutefois, Frédéric Foulfoin pense qu’à prix identique, c’est dommage de ne pas faire travailler une entreprise du territoire intercommunal. Anthony Basset rejoint cette idée d’autant plus que le travail de Monsieur Jégouzo est de bonne qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 9 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions, la proposition de l’entreprise CONNAN Kristen pour un montant de 9 800 € HT pour le passage du broyeur d’accotement en mai sur 70 km et le passage de l’épareuse en octobre sur 70 km.

1. *Devis curage des fossés*

La commission voirie réunit en début d’année propose deux programmes de curage des fossés : un au printemps et un autre au début de l’automne.

Le devis de BUCHON TP pour 33h50 de pelle et 31 heures de tracteur remorque soit 2 km de fossés d’un montant de 4 941 € HT est accepté pour 18 voix pour et 1 abstention (A.Basset).

Brigitte Jéglot souhaite connaitre le programme de curage. Maurice Tilly répond qu’il se fera à la demande et selon les urgences. Vincent Tréhorel demande si un arasement des fossés est prévu en même temps que le curage. Selon le devis, il n’y a pas d’arasage alors Vincent Tréhorel suggère de voir avec l’employé communal pour en faire sinon le curage ne sert à rien.

**MISSIONS ARGENT DE POCHE ETE 2022**

Laure Ivanov explique que, depuis plusieurs années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés d’été. Les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

• accompagner les jeunes dans une 1ère expérience

• valoriser l’action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)

• créer du lien entre les jeunes, élus et agents

• découvrir les structures municipales

• découvrir les métiers

• permettre à des jeunes d’être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée de trois heures. Chaque jeune peut effectuer 5 missions maximum. L’indemnisation est fixée à 15€ par mission. L’encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat est signé par le jeune et la collectivité.

Comme l’été passé (10 jeunes pour 38 missions), il est proposé de mettre en place l’opération « argent de poche » avec des missions comme :

• aide à l’animation à l’accueil de loisirs ou accompagnement de sorties piscine

• binage cimetière

• nettoyage des jeux de l’étang et du Presbytère

• désherbage des parterres communaux

• nettoyage du bois de Brocheboeuf

• peinture des bâtiments communaux

• aide à l’animation à la bibliothèque

Il est proposé d’allouer un budget de 600 € à cette opération. Un article sera rédigé sur le bulletin municipal et sur le site de la commune pour informer les jeunes.

Monsieur le Maire et Laure Ivanov rencontreront les services et feront un inventaire des missions qui pourraient être proposées puis les jeunes postulants seront conviés à une réunion d’information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place de l’opération « argent de poche » pour l’été 2022.

**PROPOSITION DE VISITE DU CHANTIER DU PARC EOLIEN**

La société P&T Technologie propose aux élus une visite du chantier de l’éolienne E3 (entrée Trévé et Loudéac) le mercredi 30 mars à 11 heures.

Lors de la visite, Anthony Basset souhaite que l’aspect sécurité du chantier soit relaté à l’entreprise car il trouve que les travaux sont mal indiqués sur les routes à proximité.

**FINANCES : AUTORISATION PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT**

En application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2022, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2022, à mandater les dépenses d’investissement suivantes sur le BP commune.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2021.

*BP COMMUNE*

- *compte 2051* :

- facture Open Digital Education n°22023494F d’un montant de 420 € pour l’accès au logiciel pour école numérique rurale de l’école des Perrières

-facture Mon Ecole.fr n°ME22000561 d’un montant de 56,50 € pour l’accès au logiciel pour école numérique rurale de l’école Sainte-Jeanne d’Arc

- *compte 2188* :

- facture Rendez-vous n’importe où n°FC\_15 d’un montant de 351,14 € pour la constitution du fonds documentaire de la bibliothèque

- facture La Plume d’Or n°3866 d’un montant de 19,57 € pour la constitution du fonds documentaire de la bibliothèque

- *compte 2313* :

- note honoraires n°6 d’AMC d’un montant de 982,85 € pour la maitrise d’œuvre de la Maison des Lutins

- facture n°0934/221010 d’Ingétudes Ouest d’un montant de 1 188 € pour la maitrise d’œuvre de la Maison des Lutins

*BP LES GENETS D’OR*

- *compte 2135* :

- note honoraires n°49-2021 de EFI-SSI d’un montant de 1080 € pour le solde de la maitrise d’ouvrage sécurité incendie alarme

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *élections présidentielles* : distribution du document « organisation du bureau ».

Ce document est à compléter et à rendre en Mairie le 31 mars au plus tard. Il est demandé à chaque élu de tenir une permanence (mettre 2 choix) et d’être présent au dépouillement les 10 et 24 avril.

- *réunion de bassin de vie* : tous les conseillers municipaux sont invités à cette réunion qui aura lieu mardi 15 mars à 18h30 à Hémonstoir.

- *Illiwap* : Emma Bernard informe qu’elle travaille actuellement sur le projet Illiwap et qu’elle le présentera au Conseil prochainement.

**Dates à retenir** :

- Samedi 12 mars à 10h30 : inauguration classe modulaire

- Mardi 15 mars à 18h : conseil d’école

- Mercredi 16 mars à 19h : réunion SIAEP

- Samedi 19 mars à 11h : commémoration du 19 mars (rendez-vous à 11h devant la mairie)

- Mardi 22 mars à 20h : commission finances

- Mardi 29 mars à 17h30 : réunion cellule de réflexion projet salle de sports

- Mercredi 30 mars à 20h : Conseil Municipal